

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Sandrine SERRET, Jean-Michel GAGNEVIN, Christian DURAND, Caroline CABRIÉ, Gilles SIPEYRE, Vincent JURQUET, Claude HAUDIQUET.

Absents excusés : Raymond FARKAS donne pouvoir à Gilles LEYRIS, Pierre BOISSIER donne pouvoir à Christian DURAND.

Absent : Damien RIGON

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Gilles SIPEYRE a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2017 – budget M14.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sonia AUBRY, maire qui invite Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge des finances à présenter les dépenses et recettes de l'année 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux dde recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2017, par Madame Nadine CHABERT Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Approbation du compte administratif 2017 – budget M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Gilles LEYRIS, premier adjoint qui invite Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge des finances à présenter les résultats de l'année 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	231 230.27	329 694.13	165 173.53	270 659.08
Résultats de l'exercice 2017		98 463.86		105 485.55
Résultats 2016		266 324.12		- 33 877.58
RESULTAT DE CLÔTURE		364 787.98		71 607.97

Madame le Maire quitte la séance et M. Gilles LEYRIS fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et onze voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2017 – budget M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Christian Durand, conseiller municipal en charge des finances, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de **364 787.98 €**, ainsi qu'un excédent d'investissement de **71 607.97 €**,

Sur proposition de Madame le Maire, décide après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

D'affecter ces résultats au Budget Primitif 2018 aux comptes :

- 002 : Résultat de Fonctionnement reporté pour un montant de 164 787.98 €
- 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé : 200 000.00 €

Approbation du compte de gestion 2017 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sonia AUBRY, maire qui invite Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge des finances à présenter les dépenses et recettes de l'année 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M- 49 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière,

Après avoir entendu le Compte Administratif M- 49 de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M49 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2017, par Madame Nadine CHABERT Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Approbation du compte administratif 2017 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Gilles LEYRIS, premier adjoint qui invite Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge des finances à présenter les résultats de l'année 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	38 716.87	46 700.29	19 123.14	22 265.88
Résultats de l'exercice 2017		7 983.42		3 142.74
Résultats 2016		161 609.80		14 259.81
RESULTAT DE CLÔTURE		169 593.22		17 402.55

Madame le Maire quitte la séance et M. Gilles LEYRIS fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et onze voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2017 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Christian Durand le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 169 593.22 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 17 402.55 €, décide après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

D'affecter au budget primitif 2018 ce résultat au compte:

- 002 : Résultat d'exploitation reporté pour un montant de 169 593.22 €
- 001 : Excédent d'investissement reporté pour un montant de 17 402.55 €

Reversement sur le budget 2018 de la commune de l'excédent 2017 du budget de l'assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-1, R 2221-48 et R 2221-90,

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

Considérant que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 169 593.27 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que cet excédent revêt un caractère exceptionnel lié au recouvrement des taxes de raccordement sur les permis de construire accordés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- Décide d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement,

- Précise que le montant de la reprise s'élève à 80 000.00 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Assainissement :

Article 672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 80 000 €

Budget Commune :

Article 7561 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial: + 80 000€

Questions et informations diverses

Madame le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations qui auront lieu au foyer communal :

- réunion publique le 13 avril à 18 heures.
- réunion publique intercommunal sur le débroussaillage réglementaire le 02 mai à 18 heures,

Monsieur Vincent Jurquet souhaite savoir qui s'occupe de l'entretien au niveau du pont de Courme qui déborde à chaque pluie importante. Un contact sera pris auprès du service des routes du Conseil Départemental.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, douze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures et 55 minutes.